

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien)): Monsieur le Président, en l'absence du ministre, je vais prendre note de la question très précise du député et m'assurer qu'il obtiendra une réponse. Je voudrais cependant lui signaler qu'au cours des trois dernières années, le taux de chômage au Cap-Breton a baissé de cinq points. Cela signifie que de nombreux emplois y ont été créés.

Les mesures prises, dont le plan de développement du Cap-Breton, certaines mesures fiscales et l'Agence des perspectives de l'Atlantique, ont énormément profité à la région du Cap-Breton. Je suis sûr que le député s'en rend compte.

LES CONSULTATIONS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le ministre de l'Expansion industrielle régionale a déclaré publiquement qu'une décision sur l'avenir de la division de développement industriel sera prise avant la fin janvier. On peut supposer qu'un mécanisme de consultation a été mis en place. Le ministre pourrait-il nous dire quels particuliers, groupes et organismes il a consultés ou a l'intention de consulter à l'avenir?

Peut-il nous dire aussi si une entreprise privée d'experts-conseils a été engagée pour faire une évaluation de la division de développement industriel de Devco? Les gens du Cap-Breton veulent surtout savoir quelles sont les sources d'information du ministre et quels renseignements il a obtenus sur ce secteur essentiel de leur économie locale qu'est la division de développement industriel de Devco.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien)): Monsieur le Président, je prends note des nombreuses questions du député. Nous lui fournirons une réponse dès que le ministre sera de retour.

* * *

L'IMMIGRATION

LE NICARAGUA—L'ADMISSION POSSIBLE DE MEMBRES DES CONTRAS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Immigration). Étant donné les annonces de date récente selon lesquelles on songerait à accepter au Canada des Contras d'Amérique centrale à titre de réfugiés en vue de faciliter un règlement pacifique dans cette région, le gouvernement fera-t-il une nette distinction d'une part entre les Nicaraguayens qui s'opposent simplement à leur gouvernement et, d'autre part, ceux qui sont en réalité des criminels de guerre? Le gouvernement veillera-t-il à ce que ces derniers ne soient pas admis au Canada?

[Français]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, la remarque, bien sûr, qui a été

Questions orales

faite par mon honorable collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, était purement hypothétique et d'aucune façon n'a engagé le gouvernement. Maintenant, je voudrais rassurer mon honorable collègue et lui dire que notre politique vis-à-vis des réfugiés est très claire: nous n'avons jamais accepté de terroristes ou d'individus coupables de crimes de guerre, et notre politique demeurera la même.

[Traduction]

L'APPLICATION DES PRINCIPES DIRECTEURS SUR L'IMMIGRATION

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire de sa réponse . . .

Des voix: Règlement.

M. Heap: Je m'excuse, monsieur le Président. Je remercie le ministre d'État de sa réponse, mais je voudrais poser une autre question.

Étant donné que la situation évolue très rapidement en Amérique centrale et que ce qui était hypothétique pourrait bientôt devenir une réalité, la ministre peut-elle promettre à la Chambre qu'avant de décider d'accepter des Contras au Canada, on fera connaître à la Chambre les principes directeurs et les méthodes auxquels le ministre et la Commission de l'Immigration auront recours pour s'assurer qu'aucun Contra coupable de crimes de guerre, comme l'assassinat de non-combattants, hommes, femmes et enfants, ne sera admis au Canada?

[Français]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je voudrais ajouter pour mon honorable collègue que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures saura sûrement aviser la population, lors de son retour, des dispositions qu'il pourrait prendre dans une situation comme celle-là.

* * *

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

L'ACCORD COMMERCIAL CANADO-AMÉRICAIN—LE REFUS DE LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT DE LA SASKATCHEWAN

M. Jack Scowen (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Communications. Je voudrais savoir ce que l'on entend faire au sujet de la décision qu'a prise la société Radio-Canada de refuser de diffuser des annonces publicitaires financées par le gouvernement de la Saskatchewan concernant le libre-échange. La société Radio-Canada va-t-elle se montrer juste et interdire la diffusion de toute déclaration concernant le libre-échange sur toutes ses stations au Canada?